

Fonds en faveur des droits humains de la Fédération des Églises protestantes de Suisse : rapport annuel 2016

Le Fonds en faveur des droits humains

Le mandat en faveur des droits humains de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) a été formulé lors de l'Assemblée des délégués de la FEPS de l'automne 1996. En décembre 2005, le Conseil en a précisé les modalités de mise en œuvre dans le programme « Activités de la FEPS en faveur des droits humains ».

Le Fonds pour les droits humains se veut une contribution à la mise en œuvre. Il soutient en Suisse et dans le monde des actions et programmes visant à améliorer la situation des droits humains, à prévenir et combattre les discriminations, et à motiver et habiliter des groupes et des organisations à mener des activités autonomes ainsi qu'à faire valoir leurs droits. Les programmes doivent avoir au moins un certain rapport avec la Suisse. Un soutien est également apporté à des personnes dont les droits fondamentaux sont menacés ou violés.

Le Fonds est alimenté uniquement par des dons, des collectes et autres contributions volontaires. Si les donateurs et donatrices ne mentionnent pas d'affectations particulières, les versements reçus pour l'ensemble du programme des droits humains de la FEPS sont affectés au Fonds de la FEPS pour les droits humains.

Coopération entre la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) et l'Entraide protestante Suisse (EPER)

Sur mandat de la FEPS, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a examiné et approuvé durant l'année sous revue les demandes de soutien de projets adressées au Fonds en faveur des droits humains par des organisations en Suisse et à l'étranger, ainsi que les demandes de particuliers.

Le secteur « Églises » a assuré le contact de la FEPS avec le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER ainsi que l'administration des dons. Les services centraux du Secrétariat de la Fédération ont tenu la comptabilité.

Assistance et crédits à des particuliers

De nombreuses personnes se sont adressées l'an dernier au Centre de contact pour les droits humains de l'EPER. Environ la moitié d'entre elles étaient étrangères. Beaucoup sollicitaient la prise en charge de frais d'avocat. D'autres vivaient une situation difficile et nous demandaient conseil. Pour ces personnes, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER est un lieu qui les accueille sans bureaucratie, où elles peuvent s'exprimer librement et obtenir des conseils juridiques. Mais ces dernières années, de plus en plus de Suissesses et de Suisses ont également demandé une aide financière.

Au cours de l'exercice écoulé, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a traité dix cas. Toutes les consultations ont pu être menées à terme. Dans un cas, un soutien de 5 286 francs a été approuvé et utilisé pour assister juridiquement dans sa procédure de demande d'asile un jeune homme de Mongolie bien intégré en Suisse. Par ailleurs, le Centre a répondu durant l'année à de nombreuses demandes téléphoniques et écrites, qui ont pu être réglées par un simple renseignement.

Les demandes d'aide et de renseignements portaient sur différentes thématiques. Quatre demandeurs ont sollicité la prise en charge de frais d'avocat ; certains avaient déjà bénéficié d'un soutien ou n'entraient pas dans le domaine pertinent. Deux autres personnes ont demandé un soutien pour assumer leurs frais

d'entretien, ce qui a été refusé. Deux demandes concernaient des procédures en cours (poursuites, recours après refus de l'aide judiciaire gratuite). Une demande de financement de recours auprès de la CEDH a été retirée. Une personne a été orientée vers la consultation juridique pour personnes socialement défavorisées.

Assistance et crédits en faveur d'organisations, de programmes et de projets

En 2016, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a examiné onze demandes de soutien au travail de défense des droits humains mené sous forme de projets ou d'actions. Un soutien financier a été accordé à cinq projets ou actions. Deux des projets soutenus ont pris place entièrement en Suisse. Grâce à notre soutien, des conseils pourront être proposés à des personnes privées de liberté et à leurs proches dans le cadre d'un projet pilote. Un projet a soutenu un film consacré au placement de réfugiés chez des particuliers en Suisse. Un autre projet soutient en Tunisie une pièce de théâtre suivie d'un débat ouvrant le dialogue avec les jeunes sur des questions de droits humains liées à la migration, à l'intégration, aux différences culturelles et au racisme. Deux projets apportent un soutien à un programme de formation visant l'amélioration de la situation en matière de droits humains au Sri Lanka et au volontariat dans les interventions en faveur de la paix à l'étranger. Au total, des projets et actions ont été soutenus pour un montant de 21 600 francs.

Bilan 2016 du Fonds pour les droits de l'homme de la FEPS en CHF

	2016	Dépenses	Recettes
Solde au 1.1.2016	84'522.35		
Crédits (EPER) du Fonds			
Aide individuelle (1 cas)		5'286.00	
Projets et actions (5 cas)		21'600.00	
Frais d'administration et de traitement des projets		1'593.90	
EPER (selon l'article 6 de l'Accord FEPS/EPER)		4'000.00	
Collectes et dons			27'197.80
Total I		32'479.90	27'197.80
Apports du fonds			5'282.10
Total II		32'479.90	32'479.90
Solde au 31.12.2016	83'016.80		

Remerciements

La Fédération des Églises protestantes de Suisse exprime sa gratitude aux Églises membres ainsi qu'aux donateurs et donatrices individuels pour tous les dons versés au Fonds pour les droits humains. Elle est aussi reconnaissante envers l'EPER et Karen Grossmann, du Centre de contact pour les droits humains de l'EPER, pour leur bonne collaboration. Tous ces efforts ont à nouveau permis d'apporter une contribution concrète à la mise en œuvre du mandat en faveur des droits humains.

Berne, en mars 2017

La directrice du Secrétariat
Hella Hoppe